



**Cfdt:**

**CADRES**

# NÉGOCIER L'USAGE DES OUTILS NUMÉRIQUES



@CFDTCadres



cfdt-cadres

**CADRESCFDT.FR**

## **Nous sommes amenés à utiliser de plus en plus d'outils numériques dans notre quotidien ce qui rend leur gestion parfois difficile.**

Les outils numériques ont envahi notre quotidien professionnel comme personnel. Même si nous ne pouvons pas nier ce caractère

envahissant dans nos vies, il convient objectivement de ne pas les rendre responsables de tous nos maux. Ils ne sont bien souvent que le symptôme d'un mal souvent plus grand lié à l'organisation du travail.

- Au-delà du nombre de mails reçus par jour, beaucoup de salariés se plaignent de son utilisation et sa place prise dans le monde du travail (intensification du travail, incivilités, « flicage » pour les collègues et la hiérarchie ...)
- L'agenda partagé peut déposséder le cadre de l'organisation de son temps ;
- La messagerie instantanée destinée à fluidifier la communication et réduire l'utilisation du mail est détournée comme outil de surveillance grâce à l'indicateur d'activité qui affiche comme « absent » l'utilisateur qui n'a pas touché à son clavier ou à sa souris depuis quelques minutes ;
- Les ERP (Progiciel de gestion) permettent de suivre en temps réel l'activité d'une entreprise et sont en partie à l'origine des reportings permanents demandés aux salariés sur leur travail, certains se plaignent d'ailleurs de passer plus de temps à renseigner l'outil qu'à faire le travail sur lequel ils reportent ;
- Ordinateur portable, smartphone nous permettent de nous connecter partout et tout le temps au risque de ne plus pouvoir nous déconnecter du travail ;
- Les outils de géolocalisations sensés nous aider dans notre travail peuvent devenir aussi de puissants outils de surveillance s'ils sont mal utilisés.



## **Débatte de l'utilisation des TIC dans l'entreprise**

L'accord national « qualité de vie au travail » signé en 2013 propose (Article 12) d'encourager et de favoriser l'expression des salariés sur leur travail par la mise en place d'espaces de discussion.

Ces espaces sont le lieu même où les salariés doivent débattre avec leur direction de l'utilisation des TIC dans l'entreprise. Aussi, la CFDT Cadres invite les équipes syndicales à négocier la mise en place de tels espaces :

- La négociation collective d'entreprise permet de fixer un cadre et de fixer collectivement la régulation d'usages individuels ;
- Appréhender l'espace de dialogue professionnel au sens d'un collectif de travail comme opportunité pour se responsabiliser individuellement et collectivement ;
- Favoriser la pédagogie, la sensibilisation, la formation des managers en management des équilibres (voir ce que propose aujourd'hui le Crefac sur ces questions) ;
- Organiser l'articulation « collectifs salariés » - IRP pour faire l'inventaire des bons usages. Favoriser et articuler dialogue professionnel et dialogue social : s'appuyer sur le réel, les bases de données, les usages pour bien capter les tendances, les évolutions et ainsi mieux ajuster, mieux réguler voire mieux anticiper.

## La CFDT Cadres revendique

**POUR  
ALLER PLUS  
LOIN**

- En amont de toute analyse d'impact sur les TIC, la prise en compte de l'organisation du travail dans l'entreprise et les événements venus la perturber afin de réaliser un bilan le plus exhaustif possible ;
- L'examen de l'ensemble des outils numériques utilisés dans l'entreprise pour poser un bon diagnostic et trouver des solutions adéquates – notamment par la régulation des usages - aux problèmes rencontrés ;
- Un droit et un devoir de déconnexion négocié au plus près de la réalité des salariés ;
- La négociation d'accords « qualité de vie au travail » et que le sujet de l'utilisation des TIC soit pleinement intégré aux espaces de discussion mis en place sur les conditions d'exercice du travail.

La CFDT Cadres met à disposition des militants et des adhérents différents outils :

- Argumentaire « Droit et devoir de déconnexion » ,
- Des plaquettes : Droit et devoir de déconnexion », « Travail et temps : maintenir les équilibres », « Halte au reporting permanent » ,
- Le guide du manager CFDT,
- La revue CFDT *Cadres* n° 468 « Le travail en débat ».

47 avenue Simon-Bolivar  
75950 Paris Cedex 19  
Tél. +33 (0)1 56 41 55 00

[contact@cadres.cfdt.fr](mailto:contact@cadres.cfdt.fr)  
[CADRESCFDT.FR](http://CADRESCFDT.FR)